

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2012 – 1 – 008
LUNDI 17 SEPTEMBRE 2012**

L'an deux mil douze, Lundi 17 Septembre, les membres du Conseil Municipal, convoqués en Assemblée extraordinaire, se sont réunis à 19 heures à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : Mercredi 12 Septembre 2012

Étaient présents : Messieurs CHOLET Didier, LAUNAY Jacques, ROUXEL Fred, GIRARD Jacques, MAIGNAN André, HOURDIN Xavier, NABUCET Frédéric.

Mesdames BLINTZOWSKY Christiane, BOULIN Claude, MEHOUS Josiane, TADIER Joële, MARTIN Caroline, LEVEQUE Christiane, DE LA MOUSSAYE Martine.

Étaient absents, représentés : Messieurs André GUEGAN, PELLAN Philippe, CALLIOT Michel.

Était absent, non représenté : Monsieur YOBE Sébastien.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents (y compris Le Maire) : 15

Nombre de conseillers absents non représentés : 1

Nombre de conseillers absents représentés : 3

Quorum : 10

Madame Joële TADIER, candidate, est élue secrétaire de séance.

Exposé des motifs ayant nécessité une séance de Conseil Municipal en urgence : Madame MOISAN, Maire, explique que les services de la Préfecture ont rappelé les délais règlementaires nécessaires au traitement du dossier figurant à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal doit, en effet, rendre un avis sur la restructuration de l'installation classée GAEC Denis, exploitée au lieu-dit « La Ville Tanvez » en Plurien, dans les 15 jours qui suivent la fin de l'enquête publique, Cette enquête ayant eu lieu du 7 Août au 7 Septembre 2012, l'expression de cet avis doit être rendue au plus tard le 21 Septembre 2012.

Délibération N° 2012 – 2 – 113 : AVIS SUR RESTRUCTURATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE G.A.E.C A PLURIEN

Madame MOISAN, Maire, indique qu'une demande a été présentée au titre de l'installation classée « G.A.E.C DENIS », exploitée à Plurien au lieu-dit « La Ville Tanvez », en vue de la restructuration avec augmentation du cheptel porcin, qui passe de 2955 animaux équivalents à 3356 places animaux équivalents. Cette restructuration prévoit une mise à jour du plan d'épandage, ainsi que les constructions :

- d'un bâtiment de post sevrage de 1150 places,
- et d'une verraterie gestante aux normes bien-être, à moins de 100 m des tiers,

et enfin la dérogation pour la poursuite d'un forage à moins de 35 m d'un bâtiment d'élevage sur le site de Plurien au lieu-dit La Ville Tanvez (section ZE n° 103-119).

Madame Le Maire invite le Conseil Municipal à émettre un avis sur cette restructuration, et indique que pour lever toute ambiguïté, le vote se fera à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **EMET** un avis favorable à la demande présentée au titre de l'installation classée « G.A.E.C DENIS », exploitée à Plurien au lieu-dit « La Ville Tanvez », en vue de la restructuration avec augmentation du cheptel porcin, qui passe de 2955 animaux équivalents à 3356 places animaux équivalents. Cette restructuration prévoit une mise à jour du plan d'épandage, ainsi que les constructions :

- d'un bâtiment de post sevrage de 1150 places,
- et d'une verraterie gestante aux normes bien-être, à moins de 100 m des tiers,

et enfin la dérogation pour la poursuite d'un forage à moins de 35 m d'un bâtiment d'élevage sur le site de Plurien au lieu-dit La Ville Tanvez (section ZE n° 103-119).

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 19 HEURES 45

**La Secrétaire de séance
Joële TADIER**

**Le Maire
Michèle MOISAN**